

Déchets

La gestion des déchets

Dans l'Aveyron, la gestion des déchets ménagers, c'est concrètement deux étapes : la collecte et le traitement

Qui fait quoi ?

La collecte des déchets ménagers et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités de proximité telles que SMICTOM, SIVOM, SMIX, Communautés de Communes ou encore d'Agglomération.

Le SYDOM n'intervient qu'après la collecte des déchets ménagers et a pour missions le regroupement, le transport, la valorisation et l'élimination de ces derniers.



Quels types de déchets le SYDOM traite-t-il ?

Dans le cadre de ses compétences, le SYDOM traite 3 catégories de déchets collectés par ses collectivités adhérentes :

- [les déchets ménagers résiduels](#) c'est-à-dire des déchets ne pouvant pas être valorisés (ordures ménagères, encombrants ...),
- [les déchets ménagers recyclables](#) (emballages ménagers de type : flacons et bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier ou en aluminium, verre, cartons et papiers),
- [les déchets verts](#) (tontes de gazon, feuilles, branchage, etc.), provenant de collectivités locales ou encore de professionnels.